L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 3 au 4 janvier, la CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 5 à 8 h. 45.

Des membres de la sinistre bande Moine, Van Wesmaele et consorts ont réapparu à Roubaix... les menottes aux mains et encadrés par les policiers

CE MATIN A EU LIEU LA RECONSTITUTION D'UN DE LEURS EXPLOITS RUE DE L'OUEST

Les honnêtes gens de l'importante agglomération de Roubaix-Tourcoing frémissent encore en entendant prononcer les noms de ces sinistres bandits dont les exploits audacieux ont défrayé la chronique régionale pendant trop longtemps. Sur ce point, nous pouvons affirmer à nos concitoyens que Moine, Van Wesmaele et leurs acolytes sont à l'ombre pour un bon moment et qu'il sera bientôt décidé de leur sort. Ce sera une bonne épuration, car ces bandits redoutables n'auraient pas hésité à se servir de leurs armes pour se débarrasser de quelqu'un voulant mettre entrave à leurs projets. Ne l'ont-ils pas suffisamment prouvé en tirant sur M. Teffier, le vaillant et courageux chef de la brigade de police judiciaire, alors qu'accompagné de quelques intrépides inspecteurs, il se présentait dans un château de l'avenue François Roussel, à **Croix**, où s'étaient réfugiés quelques membres de la bande. Au cours de cette opération, Bernard Van Wesmaele, 50 ans, dit « Mon Oncle », avait même été blessé d'une balle de revolver à la mâchoire, mais il parvint néanmoins à prendre le large.

Actuellement, tous les comparses, et ils sont une quinzaine, sont sous les verrous, ainsi que leur chef, Henri Moine, 38 ans, sans profession déterminée, ni domicile fixe, crapule de la plus belle espèce, vivant uniquement du produit de ses vols. Seulement deux lieutenants, les frères Bernard et Albert Van Wesmaele, se cachaient également au fond d'un cachot, mais cette fois le lieu est parfaitement surveillé afin qu'il ne leur arrive plus, comme cela s'est présenté à plusieurs reprises, de faire corrompre à ses gardiens en révélant le lieu de la prison de Loos. Parmi leurs complices ayant accusé le plus de méfaits, il y a lieu de citer Jean Blée, 33 ans, de **Tourcoing** ; Marcel Dernier, 43 ans, 146 rue du Pont-Tournai, à **Wattrelos**, chez qui les frères Van Wesmaele et ou les bandits complotaient les coups à faire ; Léon Debruycker, 32 ans, rue de Tournai, 50, à **Roubaix** ; René Meyer, 33 ans, rue de Mouvaux, 45, à **Wattrelos** ; à ce groupe redoutable, viennent s'adjoindre une douzaine de comparses ayant tenu des rôles plus effacés ou des receleurs et s'en sont tirés.

Parmi leurs exploits les plus retentissants, il faut citer le cambriolage des Etablissements Frevalin, 20 rue du Fresnoy, à Roubaix où ils opérèrent lors des concerts. Ils volèrent pour 280 000 francs marchandises. Ils opérèrent chez M. Allemar, épicier-épicier, 2, rue de Lannoy à Roubaix ; puis chez Mme A. Delbarre, 31 rue Hippolyte-Lavoisier ; M. Eugène Fouquier, de Lille, rue de Roubaix, indésirables différentes personnes, surtout des gens aisés. Plus ces gens ont de quoi, plus ils sont gênés. Mouvaux, M. Maurice Mulard, rue de Roubaix, qui fut de 201 500 fr. ; Mme Vanvinsberghe, à Roubaix, rue Pierre-Ange, 9 ; plus que les Ancien, rue Charles-Quint, à Roubaix.

LE PARQUET A ROUBAIX

Ces bandits opérèrent sur tous ces exploits, sauf le parquet de Lille, qui a pu mettre la main à 10 h. à Roubaix. Il s'agissait de la reconstitution des faits commis chez M. Allemar. Les deux frères Van Wesmaele, Bernard et Albert, ainsi que Moine, Dernier, Bernard Van Wesmaele et Blée, ainsi que le nommé « Marcel » de Lille, dernier non encore arrêté.

Le parquet était représenté par M. le juge d'instruction Lion, accompagné de M. Fournier, substitut de M. Ferrier, commissaire, chef de la sûreté de Roubaix et de l'inspecteur principal Hennion, qui opérèrent les arrestations. Les bandits étaient groupés à la Bourgogne, à Croix, rue de Lannoy, et de Alice Cornet, rue de Lannoy. Les trois se cachaient dans le grenier de ce dernier. Ils se partagèrent des sommes chez M. Lemaire et M. Gentil, défenseur de Bernard Van Wesmaele.

M. le juge d'instruction procéda à un interrogatoire de Mme Lenys, qui avait pris soin de déplacer étant inutile. Pendant ce temps, les complices Moine et Van Wesmaele s'adressaient des reproches très vifs, menaçant de s'empoigner s'ils n'avaient et n'étaient.

Ce fut ensuite au tour de Dutilleul, de Sainte-Marie, qui ont tiré six mois de prison pour recel de malfaiteurs ; puis celui des trois bandits, qui passèrent des aveux complets. Ils reconnurent avoir pris le titre de policier pour se faire ouvrir la porte du 3 de la rue de l'Ouest, puis avoir intimidé Mme Lenys en la menaçant. La fouille des pièces leur rapporta de l'argent et des bijoux d'une valeur estimée à 60.000 francs.

Après confrontations, il fut procédé à la reconstitution du cambriolage, puis le juge et les inculpés reprirent le chemin de Lille. Toutes dispositions avaient été prises pour mettre les bandits dans l'impossibilité de fuir.

UN NON LIEU

Par décision en date du 27 novembre 1943, M. Lyon, juge d'instruction, à Lille, a signé un non-lieu en faveur de M. Laurent-Meirhaeghe, peintre en bâtiment, ancien conseiller municipal, à Roubaix, y demeurant 213, rue de l'Epeule, qui avait été inculpé de recel de malfaiteurs.

PAUVRE « JEANNOT »

Un superbe lapin a été volé dans la cour de l'habitation de Mlle Blanche Deroissart, 20 ans, sans profession, 120, rue Jean-Macé, qui a déposé une plainte.

UNE DE PLUS

Le vélo de M. Julien Descamps, 54 ans, tisserand, 43, rue de Rome, cour Beya, a été volé à la porte de sa demeure. Le bécanier est recherché.

AUTOUR D'UN VELO

Alfred Bracaval, 23 ans, rue du Caire, 91, prétendait reconnaître son vélo, dérobé le 13 octobre dernier, en celui que possédait M. Henri Quique, commerçant, 24, rue de Tourcoing. Celui-ci déclara que la machine appartenait à son oncle, M. René Blieck, 238, rue du Clinquet, à Tourcoing, lequel put prouver, avec facture à l'appui, qu'il avait acheté régulièrement la bicyclette et sa bonne foi fut reconnue par M. le Commissaire de permanence qui a classé immédiatement cette affaire.

LES DISPARITIONS D'ENFANTS

Le jeune André Chalot, âgé de 8 ans, rue Jacquart, 157, a quitté le domicile parternel depuis le 1er janvier, à 17 h. Lors de son départ, le gamin portait un pardessus gris, un tricot rouge, un pantalon de velours et des souliers jaunes. Les personnes susceptibles de fournir quelques renseignements sur cette inquiétante disparition, sont priées de s'adresser chez Mme Marcelle Albertier, rue Stéphenson, cour Brabant, 1, grand'mère du garçonnet.

— Pogermial Woltkiewez, 13 ans, rue de la Basse-Masure, 65, cour Agache, 9, n'est plus reparu chez ses parents depuis hier à 9 h. 45. On suppose qu'il s'est rendu chez Mme Degachelle, à Grenay (Pas-de-Calais). Les recherches sont signalées de ce côté.

UN VOL AU CINEMA

Se trouvant au cinéma de l'Etoile, rue de l'Epeule, Mlle Alice Delcambre, 18 ans, ménagère, rue des Ogiers, 234, à Croix, enleva son manteau qu'elle déposa sur le dossier de son siège. A l'entr'acte, elle sortit en abandonnant son vêtement. Pendant son absence, un quidam lui déroba son portefeuille placé dans la poche lequel contenait des cartes de ravitaillement et divers papiers. Enquête en cours.

LA DANSE EST INTERDITE

Une contravention a été infligée à Emmanuel Six, 51 ans, cafetier, 100, rue de Condé, qui a laissé danser dans son établissement. La police a procédé à la saisie d'un accordéon et a également verbalisé à l'encontre de quatre jeunes gens qui se livraient aux charmes de la danse.

QUAND L'AMOUR MEURT

Deux personnes passant, vers 20 heures, dans la rue du Fontenoy, leurent leur attention attirée par une jeune femme étendue sur le sol et paraissant malade. Aux questions qui lui furent posées, elle répondit qu'elle venait de tenter de s'empoisonner en avalant une forte dose d'un sonnifère. Il s'agit de Mireille Pinquet, épouse Danis, 22 ans, demeurant chez ses grands-parents, 37, rue de la Barbe-d'Or, qui voulait mettre un terme à son existence parce que son mari l'avait abandonnée après huit jours de mariage. M. le docteur Descarpentries lui donna les premiers soins, puis l'envoya en traitement à « La Fraternité ».

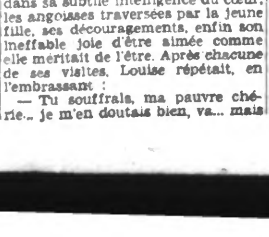

« GESLOT-VOREUX » s'excuse de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes contra tickets en raison du rationnement actuel des matières premières.

Sociétés et Comités

UNION DES P. N. DE ROUBAIX (Section du Pavreuil). — Mardi 4 Janvier, chez M. Boudry, 18, rue de la Briqueterie, distribution de semoule de maïs, 150 gr. pour 1 fr. 50, par personne au foyer et 300 gr. pour les prisonniers, se munir de la carte rouge et être à jour de la cotisation 1944 ; de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS DU FRONT SOCIAL DU TRAVAIL. — Visite médicale, Mardi 4, à 14 h. 30, 41, rue Pierre-Motte.

ETAT CIVIL

Naissances. — Claudine Avet, de Lannoy, even. J.-Lagache, 20 ; Françoise Vanaverbeck, 49, rue de Saint-Amand ; François Decottignie, de Sailly-lez-Lannoy ; Mauricette Decottignies, rue de la Limite, 2, cour Dhalluin, 2 ; Annie Barbier, 159, rue Jules-Guesde, cour St-Joseph, 37 ; Jean Hurlus, 13, rue Henri-Carette.

Décès. — Alexis Nyaguby, 64 ans, de Croix, rue des Ogiers ; Alfred Delebarre, 83 ans, 183, rue Lacroix ; Georgette Halin, 13 ans, 66, rue de la Vigne ; Jeannine Duhem, 31 ans, ép. Toussaint, 22, rue Cl.-Lorrain ; Arthur Seys, 52 ans, 98, rue Rubens, Appt 3 ; Léonie Carissimo, 61 ans, Vve Durou, 110, r. d'Oran ; Edouard Vernier, 79 ans, 19, rue du Pays ; Augustin Reynaert, 66 ans, 70, rue Rollin ; Valère Van den Berghe, 54 ans, 69 bis, r. des Anges, cour Thérin, 9 ; Jules Mareux, 72 ans, 26, rue Ma Campagne ; Jules Cornes, 82 ans, 221 boul. de Fourmies, Appart 2 ; Gustave Dupont, 85 ans, de Croix, 27, rue Mirabeau ; Emile Varlet, 83 ans, 244, r. Pierre-de-Roubaix.

WATTRELOS

Droits de licences, taxes à la production sur les transactions et taxe locale. — Ordre des perceptions : lettres A à D le 4 janvier ; E à H. le 5 ; J à L. le 6 ; M à O. le 7 ; P à R. le 11 ; S à U. le 12 ; V à Z. les 13 et 14. Le bureau sera ouvert pour les retardataires les 20, 21, 27 et 28 janvier.

CROIX

Assemblée de l'Union Mutuelle Croisienne. — La première réunion de l'Union Mutuelle Croisienne pour 1944 aura lieu dimanche 9 janvier, à 15 h. au Café Saint-Pierre, place de la Liberté, sous la présidence de M. Joseph Lestienne, président.

Au cours de l'assemblée, le président et le secrétaire général prendront la parole. Le bureau sera ouvert à 14 h. 45 dans la salle du café pour la perception des cotisations, le paiement des primes-naissances et des allocations-décès ; les feuilles blanches des présences de 1943 seront échangées au même bureau.

Consultation des nourrissons. — Pas de consultation mercredi prochain ; première séance mercredi 11 janvier, à la Maison des Œuvres Sociales, place de la République, à 15 h.

La passage du contrôleur. — Le contrôleur des Contributions Directes recevra à la mairie, salle de l'inspection scolaire, le mercredi 11 janvier, de 14 h. à 16 h.

Vaccination antivariolique. — Première séance gratuite samedi 8 janvier, de 9 h. à 10 h., au Dispensaire de la Mairie.

WASQUEHAL

Le doyen de la population est mort

Nous avons appris la mort survenue dans la soirée du nouvel An, de M. Ferdinand Martin, ancien combattant de la guerre de 1870-71, doyen de la population de Wasquehal.

Le défunt, qui était un des derniers survivants de la guerre de 1870, était né à Marcq-en-Barœul le 16 septembre 1849, mais habitait Wasquehal depuis près de soixante ans. Il était très connu à Wasquehal où il jouissait de l'estime de toute la population.

Il avait été cafetier autrefois à l'estaminet de la « Distillerie », rue de Marcq. Le vieux Dinand, comme il était appelé familièrement à Wasquehal, avait été aussi pensionnaire de l'établissement des Petits Ménages du Centre, mais depuis la guerre il s'était réfugié chez son fils, M. Jules Bouthez, 66 rue de Marcq, hameau du Quesne, où il est décédé vendredi soir après une assez courte maladie.

M. Ferdinand était aussi membre anciens combattants du Centre.

Ses funérailles auront lieu mercredi 5, à 9 h., en l'église Saint-Nicolas. Assemblée à la maison mortuaire 66, rue de Marcq, à 8 h. 30.

Les membres disponibles de la section des A. C. du Centre et du Capreau sont priés d'assister aux funérailles de ce vieux brave.

Une pièce de fonte sur le pied. — Aux ateliers Lepers-Delourme, rue Jean-Macé, Louis Quisnoy, menuisier, 22, rue Delerue, a été atteint au pied par la chute d'une pièce de fonte. Le blessé, qui porte des contusions importantes des 2e et 3e orteils du pied droit, devra observer un repos de quinze jours.

Allocations militaires. — Le paiement des allocations militaires et délégations familiales des travailleurs civils du mois de décembre aura lieu à la recette municipale, 12, rue Ferrer, mardi 4 janvier, de 9 à 12 et de 14 à 16 heures.

Service d'ambulance municipale. — En raison des difficultés d'approvisionnement en carburants et ingrédients nécessaires à la marche du véhicule, le transport sera réservé aux blessés et malades qui ne peuvent se déplacer par leurs propres moyens en raison de leur état et sur présentation d'un certificat spécial du praticien.

Secours National. — Plus de permanence le mardi. Par contre, les autres jours une personne déléguée se trouvera au local place Gambetta, de 14 h. à 16h. 30 pour les besoins urgents.

Indemnités pour logement de troupes. — Les demandes d'indemnités pour logement de troupes, cantonnement de chevaux ou de matériel au cours du mois de décembre, devant être déposées à la mairie (bureau des archives), pour mercredi 5 janvier, à 16 h., dernier délai.

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

La sévérité des juges d'aujourd'hui à l'égard des voleurs de bestiaux...

... est bien plus modérée que celle des juges d'autrefois qui appliquaient la peine de mort

La loi, pour obtenir une répression ferme, qui justifient les circonstances, défère à la juridiction spéciale, les auteurs des vols de bestiaux, commis la nuit.

Le législateur a prévu pour les délinquants des peines dont le maximum peut atteindre les travaux forcés à temps. La Cour de Douai, plus douce, a établi une sorte de jurisprudence aux termes de laquelle les voleurs de chevaux, de vaches ou de moutons sont condamnés à cinq ans de réclusion. Le tribunal spécial ne frappe plus lourdement que les récidivistes, les auteurs de plusieurs vols, les inculpés au passé chargé.

La sévérité de la loi peut paraître excessive. Notons qu'elle est provisoire et qu'au retour des temps meilleurs, les vol de bestiaux qui avait naguère presque disparu, sera vraisemblablement puni, comme à l'époque de l'abondance, d'une année d'emprisonnement.

Quoiqu'il en soit, la sévérité actuelle est encore bien douce si on la compare aux rigueurs de la loi, à une époque pas tellement ancienne, au XVIIIe siècle.

UN DELIT PARTICULIER A NOS REGIONS...

M. Pierre Dautricourt, avocat à la Cour d'Appel de Douai, dans sa thèse de doctorat en droit intitulée « La Criminalité et la Répression au Parlement de Flandre au XVIIIe siècle » s'étend sur le délit, assez particulier à nos régions, de vols de bestiaux dans les pâtures.

Nous lisons sous la plume de celui-ci :

Le Monument de M. de Pollinchove Premier Président au Parlement de Flandre jusqu'en 1756 (Ph. privée).

« Le vol de bestiaux en pâture fut, pour la Flandre, un mal endémique. C'est surtout la région de Cassel qui fut le théâtre des exploits des voleurs de bestiaux. Les criminels se sentaient peut-être encouragés par le fait que le nombre des condamnations n'était pas en rapport avec le nombre des délits.

La conviction des coupables rencontrait beaucoup d'obstacles qui la rendaient fort difficile : l'usage des Flamands de mettre, l'été venu, leurs bestiaux en pâture, la solitude, des campagnes, la complicité de la nuit, tout concourait à assurer l'impunité aux auteurs de ces vols importants. Aussi les poursuites commencées étaient-elles souvent classées, les éléments de preuve faisant défaut.

...SANCTIONNE PAR LA PEINE DE MORT

Cependant les peines infligées aux délinquants étaient des plus sévères : l'usage du pays les condamnait à mort parce que, dit un ancien ouvrage, la région étant région frontière, procurait ainsi une plus grande facilité à commettre ce crime. Cette jurisprudence subsista jusqu'en 1778, époque à laquelle un édit vint adoucir le sort des criminels convaincus de cette infraction.

Quelle était donc la raison fondamentale du maintien de cette sévérité ?

Le procureur général de 1777 l'expose dans un manuscrit qui l'on peut trouver à la Bibliothèque municipale de Douai.

« La sévérité de cette jurisprudence, lit-on, a été édictée par la considération que les Pays-Bas étant pour la plus grande partie un pays de pâturages et de marais, les bestiaux de toutes espèces ont toujours fait la richesse des habitants de ces provinces ; qu'on ces bestiaux restent seuls abandonnés dans les pâturages jour et nuit, quelquefois pendant des mois entiers ; que si les voleurs n'étaient pas retenus par la crainte du dernier supplice, ils se prêteraient d'autant plus aisément à l'enlèvement furtif des bestiaux qu'ils ont peu de chemin à faire pour les mener dans le pays étranger ; et qu'enfin on ne pourrait se garantir de ces vols que par des gardes fréquentes qui absorberaient toute l'utilité que les pauvres habitants de la campagne retirent des pâturages publics pour la nourriture des bestiaux nécessaires à le culture et à l'engrais des terres ».

ADOUCISSEMENTS

La peine de mort pour les voleurs de bestiaux, instituée en 1586 par un placard adressé au Conseil de Brebant, subsista jusqu'en 1778. Mais dès 1742, elle n'était plus appliquée.

Le chancelier, on dirait aujourd'hui garde des sceaux, Daguesseau, avait pressé en 1742, le Parlement de Flandre de juger avec plus de douceur. Sa demande n'eut aucun résultat.

Il eut toutefois le dernier mot : il donna au procureur général l'ordre de surseoir à l'exécution des condamnés à mort et de lui en rendre compte. Il put ainsi accorder à tous les condamnés des lettres de commutation de peine.

Ses successeurs l'imitèrent.

L'un d'eux reprit le discussion avec le Parlement de Flandres, discussion qui aboutit à la suppression de la solution bâtarde de 1742, et provoqua l'édit du juillet 1778 qui abolissait la peine de mort pour les vols de bestiaux.

Le procureur général d'alors écrivait : « On peut convenir que cette espèce de vol se commet moins fréquemment et cette considération pourrait déterminer à diminuer la peine qui a été prononcée jusqu'à aujourd'hui ».

L'édit de juillet 1778 ordonnait que les voleurs de chevaux, bœufs et vaches — les moutons n'étaient pas considérés comme bétail à cette époque — dans les marais, pâturages, forêts et enclos, soit publics, soit particuliers, seraient condamnés : les hommes, au fouet, à la marque des lettres G.A.L. et aux galères à perpétuité, et les femmes au fouet, à la marque de la lettre V et à être renfermées pendant leur vie.

« La peine de mort pouvait toutefois être prononcée en cas de violence, attroupement, port d'armes, effraction ou récidive.

* * *

Le vol de bestiaux fut, on l'a vu, un vol qualifié, passible du châtiment suprême, puis des galères. Il devint un simple délit que les juges correctionnels obéissent en cinq minutes et sanctionnaient de quelques mois de prison. On le considère de nouveau comme un crime faisant encourir à son auteur une peine de travaux forcés ou de réclusion.

Souhaitons qu'il redevienne rapidement un délit. Point, pour les voleurs qui ne sont pas intéressants, mais pour les autres.

C'est un vœu que nous exprimons à l'orée de l'année nouvelle vœu très concret, puisqu'il concerne directement nos estomacs.

J.-A. D.

HALLUIN

UNE UNION LOCALE DE FEMMES DE PRISONNIERS EST CREEE

Il vient d'être créé à Halluin une union locale de femmes de prisonniers, section dépendante du centre d'entr'aide des prisonniers libérés et de la Famille du Prisonnier.

La direction en a été confiée à Mme Olivier, de l'école maternelle, rue de Lille, qui a accepté la charge de délégués responsable pour Halluin. Ce groupement est uniquement une œuvre d'entr'aide entre femmes de prisonniers.

Il comprend aussi les mères, sœurs, fiancés, ayant un prisonnier à leur charge, et les veuves de guerre. Ce travail d'assistance et d'entr'aide se fait en complète collaboration avec le service local des prisonniers rapatriés sous l'égide de la Maison du Prisonnier de Lille et en parfait accord avec la Famille du Prisonnier de guerre.

Déjà en notre ville existait un groupement restreint de femmes de prisonniers, et ainsi la tâche de Mme Olivier sera allégée en ce sens que dès le début, de bonnes volontés déjà la seconderont dans l'importante tâche à entreprendre.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Olivier, école maternelle, rue de Lille.

Une mort subite. — Vendredi, vers 22 heures, un teinturier Henri Vercruysse, demeurant 9, rue d'Austerlitz, prêtait son concours aux soins du ménage quand, tout à coup, il s'affaissa.

Malgré les soins dont il fut l'objet et l'intervention de M. le docteur Bolvin, la mort avait fait son œuvre : Vercruysse avait été terrassé par une crise cardiaque.

A la Caisse d'épargne. — Réouverture des séances, samedi 8 janvier de 10 à 11 h. 30 et de 14 à 15 h. 30 à la mairie.

Comité d'assistance aux prisonniers — Mardi 4 janvier de 14 à 17 h., permanence au 42 rue J. Jaurès.

Etat Civil. — Naissance : Marie-Thérèse Odon, 25, rue Neuve.

Décès : Henri Vercruysse, teinturier, 47 ans, 9, rue d'Austerlitz.

RONCQ

L'organisation de la défense passive

A Roncq, comme dans toutes les localités existe une organisation de la Défense passive. Des personnes bénévoles en assurent le service comme infirmières et infirmières-brancardiers, sapeurs-pompiers et terrassiers. Tout un matériel est en réserve dans les différentes postes de secours. Tout dernièrement il a été fait appel à la subdivision des sapeurs pompiers pour venir renforcer les équipes existantes et au cours d'une récente réunion à la mairie, des directives ont le travail prévu pour chacun a été bien défini. L'organisation en est ainsi actuellement bien au point.

Voici la liste des postes de secours installés dans la commune :

Pour le Centre : au café Bayart, eu Faubourg au commissariat de police, rue de Bousbecque, 14 ; au cinéma Roncquois, rue des Chats Huants ; au café Hector Stevens, à la Bastule, rue de Lille, 150 ; eu café Flivet, au carrefour du Dronckaert, à-au-coup-crin.

Pour le Blanc-Four : au café Couronnée, rue de Lille-Carrefour ; à l'école de garçons, rue de Lille ; au café de la Déviation, rue de Lille.

Des brancards sont disponibles aux endroits suivants : 1° au dispensaire, 14, rue de Bousbecque ; 1 à la mairie ; 1 à la gare de Roncq ; 2 à l'usine Laurent ; 1 à l'usine Vienne et Bondeuil ; 3 au tissage de la Vallée ; 2 à la Manufacture de draperies de Roncq ; 1 à l'école de garçons du Blanc-Four.

BONDUES

Cartes de lait pour malades. — Les personnes ayant déposé un certificat médical ou bénéficiant des rations supplémentaires ainsi que les mères allaitant sont priées de se présenter à la mairie mercredi 5 janvier de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h., munies de la carte d'alimentation et de la carte de vin.

Le retrait de la carte de vin est obligatoire.

MARCQ-EN-BARŒUL

Union Familles Nombreuses. — Nous informons nos membres que la permanence mensuelle, tenue exceptionnellement en janvier le second dimanch sera l'occasion d'une distribution de bonbons. Rendez-vous donc le 9 au 11 de la rue du Dépôt de 10 à 12 h. Se munir du livret de famille car note sera prise des âges des enfants.

LA MADELEINE

DEUX JEUNES GENS ONT DISPARU

Les jeunes Kaepen Georges, 16 ans et Knupen Gustave, 16 ans, ont quitté leur domicile 7 rue St-Valery à La Madeleine, le 31 décembre, à 8 h., et n'ont pas reparu depuis. Ces jeunes gens sont recherchés.

SAINT-ANDRÉ

Un violent pochard. — Christiaens Julien, 53 ans, de nationalité belge boucher, demeurant à St-André, 18, rue Fénelon, qui se trouvait en état d'ivresse le 1er janvier vers une heure, a voulu pénétrer dans le débit de boissons situé 13, rue Fénelon à St-André et tenu par M. Robbe Henri, 39 ans, malgré le refus de ce dernier. Cet individu a alors brisé la glace de la porte d'entrée, faisant subir un préjudice d'environ 500 fr. au cafetier. Il a été déféré au Parquet pour ivresse, bris de clôture et circulation tardive.

RONCHIN

Cartes de jardinage. — Les titulaires d'une carte de jardinage sont invités à faire procéder à la validation de leur carte qui sera effectuée aux guichets du ravitaillement aux heures et dans l'ordre indiqué ci-dessous :

De 8 h 15 à 11 h. 45 et de 14 heures 15 à 18 h. 15, le 11 janvier, pour les noms commençant par les lettres **A à D** ; le 12 janvier, de **E à F** ; le 13 janvier, de **G** à la fin.

obtenir la délivrance de cette carte.

Les personnes qui désireraient et qui n'en sont pas encore titulaires, pourront se présenter aux mêmes jours et heures que ceux visés ci-dessus, munies des pièces précitées.

MONS-EN-BARŒUL

Allocations militaires. — Le paiement des allocations militaires aura lieu au Bureau de postes de Mons-en-Barœul le mercredi 5 janvier, aux conditions et heures habituelles.

LILLE

BRISEUR DE GLACES

M. Lelong Maurice, tenancier de la Taverne Gaspard, 27, place de Rihour, a déposé plainte contre inconnus pour bris d'une glace de la porte d'entrée de son établissement commis vers 17 h. 50, alors qu'une dizaine de personnes se trouvaient à l'intérieur. Il est à supposer que la glace a été brisée à l'aide d'un marteau ou d'un violent coup de pied. A noter que le 6 décembre, une glace avait été brisée dans les mêmes conditions. Une enquête est ouverte.

Le jour de l'an des enfants de prisonniers ou orphelins de guerre

Ce jour de fête qu'est le jour de l'an aura été goûté par les orphelins de guerre et un certain nombre d'enfants de prisonniers.

M. Paul Dehove, Maire de Lille organise chaque année à l'intention des malheureux orphelins qui sont plus de 200 à Lille, un repas qu'il leur offre dans le restaurant de la Mairie. C'est dimanche à midi qu'a eu lieu, pour ces gosses, cette réjouissance.

Parmi les personnalités, on notait autour de M. Paul Dehove, maire de Lille, MM. Martin, secrétaire général ; Goudaert, conseiller municipal ; Turbelin, Daniel Leplat, Président de la Ligue du Bien public ; Delporte, receveur municipal ; Mlle Govin, secrétaire du Comité d'entr'aide ; Mmes Wallaert, Dubrulle et Leblan.

Aux 180 enfants de plus de six ans qui avaient pris place autour des tables (les plus jeunes avaient reçu un colis à la maison) et aux mamans qui les accompagnaient, M. Paul Dehove dit sa joie d'offrir un peu de bien-être aux orphelins et prononça des paroles d'encouragement pour les mères présentes.

40 ENFANTS DE PRISONNIERS AU RESTAURANT LOUIS

M. Louis Vignon qui tient restaurant, 24, rue Nicolas Leblanc est un ancien artiste lyrique qui, durant trente années n'a jamais manqué d'exprimer sa bienfaisance chaque fois qu'il en a eu l'occasion. Samedi, jour de l'an, il avait invité quarante enfants de prisonniers à déjeuner dans son établissement. C'est à un vrai balthazar que ces gosses étaient conviés. Un beau déjeuner comme pour les grandes personnes. Une variété d'hors d'œuvres comme avant guerre, de la dinde avec des croquettes de pommes de terre, des gâteaux et, par dessus la marché un joli concert où se firent entendre Bibos, Ramys, André Roy, Louis Vignon, le pianiste Joseph Kick, concert organisé par Edouard Rombaud. C'est littéralement repus, la mine réjouie et heureux que les enfants quittèrent le restaurant non sans avoir remercié de tout cœur ce bon M. Louis et Mme Vignon.

TOURCOING

Le paiement des cotisations des soupes populaires

Les personnes en possession de cartes de soupe populaire dont l'effet expire le 8 janvier (c'est-à-dire avec la 155e semaine de ladite carte), devront se présenter dans l'ordre ci-après pour effectuer le versement de 15 fr. afférent à la quinzaine du 10 au 22 janvier :

Le mardi 4, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 17 h., **à l'école de filles de la rue Houchard, 101 (entrée rue de la Ballide)**, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues Saint-Blaise, 20, de la Latte, 225, Houchard, 101, Montagne, 16, Varsovie, 130 et du Pont de Neuville, 132.

Le mercredi 5, de 8 h. 30 à 11 h., **à l'école des filles de la rue des Villas, 10**, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues des Villas, 10 et du Blanc-Seau, 27.

Le mercredi 5, de 14 h. 30 à 17 h., **à l'école de garçons de la rue Achille Testelin, 229**, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des places Albert Thomas et de la Croix-Rouge.

Le mercredi 5, de 9 h. à 11 h. 30, et de 14 h. 15 à 17 h., **à la mairie annexe, rue Paul Doumer**, les cartes ayant comme centres de distribution les écoles des rues du Calvaire, 52, du Commandant Driant 20, du Vieiolois, 17, de l'Epidème, 31 et du boulevard de l'Egalité, 36.

Ce versement est indispensable faute de quoi la soupe ne pourrait plus être servie aux titulaires de cartes non revêtues des tickets justificatifs du paiement de la cotisation de 15 fr. sus-indiquée.

Le présent avis ne concerne pas les personnes bénéficiant de rations gratuites.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS INFIRMES ET INCURABLES AUX FEMMES EN COUCHES ET A LA FAMILLE

Par application des dispositions des lois sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables indigents, l'assistance aux femmes en couches et l'assistance à la famille, les listes des personnes dont les demandes ont été rejetées par la commission cantonale de Tourcoing-Sud, dans sa séance du 16 décembre 1943, seront déposées au secrétariat de la mairie, pendant un délai de vingt jours qui prendra fin le 22 janvier 1944. Toutes les décisions sont notifiées aux intéressés.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à l'expiration de ce délai, les réclamations écrites et adressées à M. le Préfet du Nord seront reçues au secrétariat de la mairie, chaque jour, de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h., sauf le dimanche et le samedi après-midi.

Etat Civil. — Naissances : Christiane Liagre, rue Colbert, 206 ; Alain Lietar, rue Marceau, 43, né rue Nationale 138 ; Michel Grassier, dem. à Mouvaux, né rue Nationale, 136.

Décès : Pierre Lagrier, 76 ans, é. p. rue Brun Pain, 75 bis ; Germaine Bourgois, 68 ans, s. p., rue Printemps, 36 ; Raymond Braun, 46 ans, employé, rue Congo, 261 ; Marie Rocher, 72 ans, rue de Lille, 121 ; Henri Raëns, 77 ans, dem. à Halluin, déc. rue Yser, 332 ; Marcel Duquesne, 42 ans, magasinier, rue d'Havré, 3, déc. rue Yser, 332 ; Germaine Perret, 52 ans, gouvernante, dom. rue Coin de Terre, 19, déc. rue Yser, 332 ; Achille Gabeyne, 71 ans, rue Malcense, 376 ; Jeanne Bourson, 104, av. du Peuple Belge ; Dosin Sophie, 83 ans, Vve de Emile Nieuport, 16, rue de Rivoli ; Didry Raymonde, 34 ans, Vve de Therese Masson, 40, rue Rubens.

Pour les enfants des travailleurs en Allemagne

La délégation régionale du Commissariat général à la main d'œuvre Française en Allemagne rappelle que la fête offerte pour les enfants des travailleurs en Allemagne aura lieu vers le 15 Janvier.

Les invitations qui sont gratuites sont délivrées, 110, rue Nationale à Lille.

Les retardataires feront bien de se dépêcher, il ne reste presque plus de places disponibles.

POUR LES PRISONNIERS DE SAINT-MAURICE

La saison ouverte en décembre par un réel succès au Théâtre de « La Mauricienne », continue par une représentation en matinée à 15 h., dimanche 9 janvier.

La troupe « Ars et Fides » interprétera une comédie en cinq actes, d'Albert Acremant : « Une petite qui voit grand ».

L'orchestre de « La Mauricienne » (15 exécutants), sous la direction de Mme Bernardy, rehaus sera cette matinée.

Tirage de la tombola du vélo et autres lots.

Location tous les jours de 10 h. à midi, au Théâtre « La Mauricienne », 24, rue Véronèse. Salle chauffée. 10, 20 et 30 francs.

Chez nos « Vacletteux » Lillois

La société chorale « Les Vacletteux », dont le but est de venir en aide à ses membres prisonniers de guerre et à leurs familles, organise dimanche 9, salle Ste-Catherine, rue de la Barre, un spectacle des plus attravants. Ce groupement, sous la direction de son chef, M. Pierre Lesur, interprètera une nouvelle opérette « Les Mésaventures d'Henri Kaite », de Louis Foulont et Pierre Lesur.

Les auteurs ont eu particulièrement l'heureuse idée de faire revivre le Carnaval du bon vieux temps et nul doute que ce spectacle remportera un gros succès par sa diversité d'entrain et de gaîté.

Aux artistes, membres de la société, s'adjoindra l'orchestre si réputé « Em le Javet et son ensemble ». Les places peuvent être retenues chez « Hilaire », 1, rue de la Monnaie. La salle sera chauffée.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Dumont Françoise, 229, rue Léon Gambetta ; Pouille Fernand, 63, rue des Meuniers ; Vasseur Michel, 4, rue Hippolyte Laurent ; Deffromont Brigitte, 83, Bd Vauban ; Quartemont Hervé, 14 place Sébastopol ; De Clercq Lucette, 14, place Sébastopol.

Décès. — Blondé Léonie, 84 ans célibataire, 41, rue de la Barre ; Eycken Charles, 68 ans, ép. de Malvina Chantry, 26, rue du Croquet ; Michaux Charles, 61 ans, ép. de Marguerite Houseaux, 136, rue Nationale ; Runes Maria, 95 ans, Vve de Narcisse Dufour, 201, Bd Victor Hugo ; Demaerschalck Jean, 57 ans, ép. de Maria Van Berlaere, 5, place Vanhoenacker ; Maillot Roger, 17 ans, célib., rue de la Justice, cité des 4 chemins, 7 ; Wespel Lydie, 65 ans, éc. de Noël Villers, 203, ter, rue Solférino ; Delemer Georges, 64 ans, veuf de Marie Teirlynck, 256, rue du Fg de Roubaix ; Delcourt Louis, 62 ans, ép. de Jeanne Bourson, 104